

M07 - Haies

Habitats d'espèces :

Aulnaies-frênaies (Cor. 44.3)

Linéaires boisés (Cor. 84.1)

Haies de Prunellier, Aubépine, Cornouiller sanguin... (Cor 84.4)

Espèces visées au titre de la Directive Habitat :

Loutre d'Europe (1355), **Vison d'Europe*** (1356), Barbastelle (1308) Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304) Grand Murin (1324), Murin de Bechstein (1323), Murin à oreilles échancrées (1322), Minioptère de Schreibers (1310), Grand Capricorne (1088), Lucane cerf-volant (1083), **Rosalie des Alpes*** (1087)

Espèces visées au titre de la Directive Oiseaux (An. I) :

Pie-grièche écorcheur (A338)

Enjeux : Les alignements boisés, haies et levées boisées du marais représentent des habitats de reproduction, (cigognes, chauves-souris, loutres...) d'alimentation et des voies de déplacement privilégiées pour de nombreuses espèces de faune du marais.

ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

1- Maintenir en place l'ensemble du linéaire de haies.

Point de contrôle : contrôle sur place du maintien des haies conformément à la cartographie initiale faite lors du diagnostic.

2- Intervenir (élagage, abattage, débroussaillage,...) en dehors de la période allant du 1er avril au 31 août

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de trace visuelle de travaux entre le 1^{er} avril et le 31 août.

3- Ne planter aucune espèce exogène envahissante (*Baccharis halimifolia*, ...) et n'utiliser que des espèces indigènes locales ou régionales, de provenance locale.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de plantation d'espèces exogènes envahissantes.

RECOMMANDATIONS

1. En cas d'entretien utiliser du matériel respectueux de l'intégrité du végétal et préférer le lamier aux broyeurs.

2. Conserver les frênes têtards, les arbres sénescents (vieillissants), les vieux bois et bois morts sauf s'ils présentent à court terme des risques de chutes ou de création d'obstacles.

3. Lors de la coupe d'un arbre présentant un risque, privilégier une coupe uniquement des branches et non pas de l'arbre en entier.